

Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis municipal n° 604/18 relatif au financement des coûts archéologiques extraordinaires liés à la construction de la route et du complexe sportif de Borné-Nau.

La commission, composée de Mesdames Delani Décoppet, Coralie Jacot et de Messieurs Michel Emmel, Pierre-André Genier, Florian Lüthi, Daniel Trolliet et René-Pierre Deriaz, rapporteur, s'est réunie le lundi 12 février 2018 à 20 h à la salle de la Municipalité, en présence de Monsieur Dominique Willer, délégué municipal.

En préambule, Monsieur le Municipal rappelle les découvertes de vestiges archéologiques lors de l'élargissement de la N5 par la Confédération au nord de la parcelle 1387. Il confirme que le propriétaire foncier est responsable du sous-sol et doit tolérer l'exécution de fouilles et en assumer les coûts !

Quelques précisions sont apportées au plan d'Archeodunum (annexe 2 du préavis) : les petits rectangles symbolisent les sondages pour diagnostic préliminaire devisés par les préavis concernant cette parcelle. En blanc, il n'y a pas eu de vestiges découverts ; en couleurs, il y a eu des trouvailles selon légende. La zone grise en bas montre la zone marécageuse à une certaine époque.

Les priorités sur le terrain ont été : dégrapper les couches de terres réutilisables sur les zones 1 à 4, puis augmenter la surface de dégrappage pour respecter l'ordre de mise en œuvre des constructions, afin d'assurer la mise à disposition de la route et du terrain constructible dans les délais pour HRS. Les sols sont composés de 3 qualités de terre, soit « végétale », « pour aménagement de surface » ou « à évacuer ». L'entreprise Beati, mandatée par SD Construction, a donc remué et/ou transporté des milliers de m3 de terre. Le chantier a été stoppé sur avis du pédologue lorsque la terre était trop humide.

Les coûts devisés globaux pour les recherches archéologiques ont donc explosé et dépassent actuellement les CHF 2 mio, en espérant que les surfaces résiduelles hors zones 1 à 9 ne fassent pas l'objet d'autres fouilles... ! Le canton a quand même reconnu une mauvaise estimation de l'ampleur des travaux liés à l'archéologie à effectuer. Les chiffres des différentes offres d'Archeodunum sont détaillés dans le préavis en page 3.

Actuellement, ordre a été donné de continuer les recherches en sous-sol en particulier dans les zones 4 et 5, afin de ne pas péjorer le début des travaux par HRS en mars. Une tente de protection a été placée sur les zones concernées afin de faciliter le travail des archéologues.

Le préavis est suffisamment complet sous toutes ses rubriques pour avoir une vue d'ensemble de la réalité et de la nécessité d'aller de l'avant pour réaliser ces équipements scolaires et sportifs. La grande inconnue reste la possibilité de recevoir une aide du Canton ou de la Confédération ; la Municipalité a déjà adressé des courriers au Conseil d'Etat, au SIPAL et à l'UCV à chaque occasion où les frais liés à des découvertes ont augmenté de manière démesurée : rue Haute et les Pins. Dans le cas de la rue Haute, la Confédération a reconnu l'importance du site en reconsidérant son classement, ce qui a permis d'obtenir

25 % de subvention fédérale. Mais ce ne sera sûrement pas le cas du terrain de Borné-Nau, vu le peu de véritables découvertes ! A de multiples reprises, les services cantonaux mentionnent toutefois que la subvention cantonale est de Fr 0.-. Ceci malgré le texte de l'art. 56 de la LPNMS qui dit que l'Etat peut participer financièrement aux fouilles ainsi qu'à l'entretien et à la restauration des monuments historiques et antiquités classés. Ce n'est hélas plus le cas depuis le moratoire instauré en 2004 à l'occasion du rééquilibrage des finances vaudoises. La richesse de nos sous-sols pleins de vestiges des époques médiévales, palafittiques ou de l'âge de bronze finissent par nous appauvrir, sans que des objets ou des restes de constructions découverts puissent être réellement mis en valeur !

Le quasi-monopole des 2 entreprises spécialisées en archéologie et agréées par le Canton est un fait, (leur existence est « garantie » par le volume des chantiers dans le canton !) et l'UCV est intervenue à ce sujet.

La nécessité de construire une salle de gym triple ressort de normes de l'Etat, mais le Canton ne fait jusqu'à présent aucun geste financier pour les fouilles, alors que les travaux en cours sont imposés par sa législation. La commission souhaite vivement une intervention solidaire au Grand Conseil des députés touchés par des problèmes similaires dans leur région. D'autre part, la Municipalité invitera les médias à une conférence de presse. Cette initiative est bienvenue car elle permettra d'informer la population des problèmes de financement actuels, non seulement à Grandson mais aussi dans le canton. Nous espérons que les contribuables de la commune, voire ceux concernés par le même genre de souci, se mobilisent derrière les autorités !

Les commissaires demandent à la Municipalité de s'informer auprès des organes exécutifs de communes ayant eu les mêmes problèmes, et/ou des services de l'Etat, quant aux possibilités d'obtenir des subventions autres que fédérales ou cantonales. Des membres de la commission suggèrent que la Municipalité, en regard d'une situation financière difficile à l'avenir pour assurer les investissements prévus, diffère l'exécution de travaux tels que la « porte d'entrée de Grandson » ou ne participe pas pour le moment à la reconstruction du pont sur la Brinaz.

Les membres de la commission sont prêts à soutenir la Municipalité dans ses futures demandes d'abroger le moratoire sur les subventions cantonales pour les fouilles archéologiques par une résolution à proposer à l'approbation du conseil communal. D'autres actions sont évoquées, qui feraient suite aux communications, via les médias, prévues par la Municipalité.

La commission, consciente de la nécessité d'avancer dans les travaux liés à la route de service et à la construction du complexe sportif, placée devant les faits passés et en cours, et surtout devant l'impossibilité de faire marche arrière sans dommages financiers collatéraux décide, à la majorité (2 abstentions), de soutenir le projet municipal en investissant plus de CHF 2 mio dans ces travaux archéologiques supplémentaires.

Nous remercions Monsieur le Municipal délégué pour sa disponibilité et ses réponses à nos questions et c'est à la majorité des membres de la commission que nous demandons au conseil communal de Grandson de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de sa Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc et celui de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à des fouilles archéologiques liées au projet en cours sur la parcelle n° 1387 tels que décrits dans le préavis ;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'052'000.- TTC.
Le compte n° 9141.30.1 est ouvert au bilan à cet effet ;


Article 3 : **de financer** ce montant par un emprunt de CHF 1'800'000.-, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, après déduction d'éventuelles subventions ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement net, après déduction des éventuelles subventions, par les comptes des routes n° 430.331 et des terrains n° 310.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2020.

Grandson, le 12 février 2018.

Les membres de la commission :

Delani Décoppet



Michel Emmel



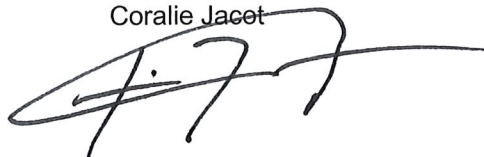
Florian Lüthi



René-Pierre Deriaz, rapporteur



Coralie Jacot



Pierre-André Genier



Daniel Trolliet

